

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-huit juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DESSAUVAGES, TESSON, GILLET, CAUCHY, DAGUIZE, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, JOUBERT, NICOSIA, BELLIOU et FRAUX.

Date de convocation

22 juin 2023

Date du
Conseil Municipal

28 JUIN 2023

Nombre de
conseillers

En exercice 32

Présents ---- 23

Votants ---- 31

A l'exception de : Madame MANENT.

Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Madame JARDIN qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.

Madame BOUYER qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Madame CHUPIN qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.

Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur MORVAN.

Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur JOUBERT.

Madame ROBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur RAHER se déporte et quitte la salle du Conseil Municipal pour cette délibération.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur GILLET est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

18/ EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, adjointe au Maire

EXPOSE :

Après avoir autorisé la constitution d'une Société d'Economie Mixte Locale (SEML), la présente décision modificative apportée au budget primitif 2023 du budget principal vise à inscrire les crédits relatifs à la constitution du capital social, étant précisé qu'il s'agit d'un acte d'autorisation et de prévision.

Seule la section d'investissement du budget principal est impactée :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
OPERATIONS REELLES			
chap. 23	Immobilisations en cours	-153 000,00	
chap. 26	Participations, créances rattachées à des participations	153 000,00	
Total Dépenses réelles		0,00	Total Recettes réelles 0,00
OPERATIONS D'ORDRE			
Total Dépenses d'ordre		0,00	Total Recettes d'ordre 0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT 0,00

Reçu à la
Sous-Préfecture de Saint-
Nazaire le :

04 JUIL. 2023

Publié le :

04 JUIL. 2023

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR



Monsieur DAGUIZE, Monsieur DONNE et Madame GUINCHE ne prennent pas part ni aux débats, ni au vote.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒ Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,
⇒ Vu la délibération du 14 décembre 2022 approuvant le budget primitif 2023,
⇒ Vu le règlement budgétaire et financier de la Commune de Pornichet,
⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 21 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 22 votes pour, 7 abstentions (Monsieur DONNE, Monsieur DAGUIZE, Madame GUINCHE, Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA et Madame ROBERT) et 2 contre (Monsieur BELLION et Madame FRAUX),

- Approuve la décision modificative n°2 du budget principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

Le secrétaire de séance,

Dominique GILLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 32 (N. Rahe est déporté)

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 31

VOTES :

Pour : 22

Contre : 2 (N. Belliot et Mre Fraux)

Abstentions : 7 (N. Donne, N. Daguize, Mre Guinche, N. Joubert, Mre Divoux, N. Nicolas et Mre Rebert)

Date de convocation : 21/06/2023

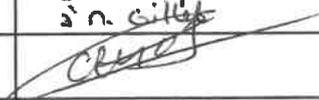
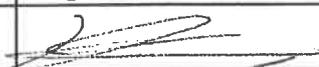
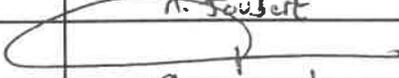
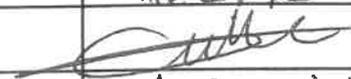
Présenté par Le maire (1),

A Pornichet, le 28/06/2023

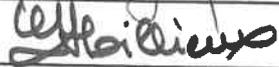
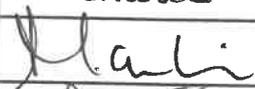
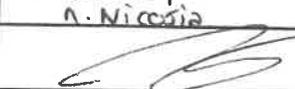
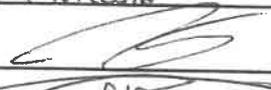
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Pornichet, le 28/06/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALLANIC Jean-Paul	
BEAUREPAIRE Christian	
BELLIOT Robert	
BOUYER Josiane	a donné pouvoir à N. Gillet
CAUCHY Stéphane	
CAZIN Fabien	
CHUPIN Michelle	a donné pouvoir à Mre Loillieux
DAGUIZE Christophe	
DESSAUVAGES Nicole	
DIVOUX Marilyn	a donné pouvoir à N. Joubert
DONNE Antoine	
DOUCHIN Alexandre	
DUPONT-BELOEIL Patrick	a donné pouvoir à N. Norvan
FRAUX Valérie	
GARRIDO Hélène	
GILLET Dominique	
GUGLIELMI Anthony	a donné pouvoir à Mre La page
GUINCHE Laëtitia	
JARDIN Isabelle	a donné pouvoir à N. Douchin
JOUBERT Yannick	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LE FLEM Isabelle	a donné pouvoir à Mr Martin
LE PAPE Dominique	
LOILLIEUX Arlette	
MANENT Aline-Florence	Excusée
MARTIN Frédérique	
MORVAN Frédéric	
NICOSIA Michael	
PELLETEUR Jean-Claude	
PRUKOP Christine	
RAHER Rémi	 DÉPORTÉ
ROBERT Josiane	a donné pouvoir à M. Nicosia
SIGUIER Romain	
TESSON Elisabeth	

Certifié exécutoire par Le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Pornichet, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB_23_06_18A**
Objet : **18. Exercice 2023 – Budget principal – Décision modificative n°2**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-06-28 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.1.3 - décisions modificatives (DM) et délibérations ayant une DM en annexe
Identifiant unique : 044-214401325-20230628-DELIB_23_06_18A-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20230628-DELIB_23_06_18A-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 18. DM 2_BP.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230628-DELIB_23_06_18A-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	125.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 18. Page de signature DM 2.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230628-DELIB_23_06_18A-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	140.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2023 à 10h30min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2023 à 10h31min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2023 à 10h31min46s	Transmis au MI

Acquittement reçu

4 juillet 2023 à 10h31min51s

Reçu par le MI le 2023-07-04